



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction de l'aménagement et de la solidarité

Conseil régional
Session de décembre 2013

**2014/2020 :
Pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée
préparant les territoires aux enjeux d'avenir**

L'année 2013 était présentée pour la politique territoriale comme une année de transition.

Cette année a été mise à profit pour faire le bilan de la contractualisation précédente, ses réussites, ses manques, ce qui devait être mieux fait. Elle a également été l'occasion de voir dans les politiques régionales comment mieux articuler politiques sectorielles et territoriales de la Région.

Cette année a été mise à profit pour faire le tour des 21 Pays de Bretagne pour proposer à la discussion territoriale la lecture régionale des dynamiques territoriales, diverses et même parfois contradictoires des Pays Bretons. Elle a aussi été l'occasion d'entamer un échange avec les îles sur leurs enjeux.

Cette année a été mise à profit pour s'inscrire dans le moyen et le long terme : préparation anticipée du futur Contrat de Plan Etat-Région, préparation des futurs Programmes Opérationnels et de mise en œuvre des fonds européens, mais aussi lancement de Bretagne 2030.

Cette année a aussi été marquée par la crise, les crises, que traverse la Bretagne. Il convient d'apporter des réponses à ces crises qui, au-delà de l'économie, se transforment en crise sociale mais également, tant son impact est marqué, en une certaine crise de confiance des Bretonnes et des Bretons en l'avenir.

2013 fut donc une année de transition, mais aussi de travail régional et de crises.

Pourtant, conscients de ce contexte, cela n'a fait que renforcer la conviction exprimée notamment à Saint-Brieuc, lors de la rencontre des territoires du 8 juin 2013 : nous avons la capacité de rebond nécessaire tant les atouts de la Bretagne sont également nombreux, mais en cette période troublée, parfois occultés.

Il nous faut rétablir la confiance, développer notre capacité d'anticipation ; et cela se fera, certes à l'échelle de la région toute entière, mais aussi et surtout au plus près des acteurs, des territoires. L'approche territoriale doit nous permettre d'apporter les réponses les plus adaptées aux préoccupations des Bretonnes et des Bretons. Cette approche

territoriale, la Région la met en œuvre dans la plupart de ses politiques. Alors que nous écrivons une nouvelle page de la politique territoriale régionale, il nous revient de saisir cette opportunité pour, avec tous les acteurs (élus, socioprofessionnels...), dans chaque pays, identifier les enjeux prioritaires auxquels il convient de s'atteler et qui prépareront le développement de demain des pays et de la Bretagne.

Le contrat régional avec les Pays, comme celui avec les îles, est un moyen. Le but est de construire ensemble la Bretagne, là où nous sommes, à nos niveaux de responsabilités respectifs, élus comme société civile. Le contrat est utile aux territoires, tout comme il doit aussi servir la Bretagne.

Des questions sont aujourd'hui posées :

- Comment fait-on travailler les territoires entre eux, ceux de la mise en œuvre opérationnelle, ceux de la stratégie, ceux en charge d'une thématique, ceux qui sont généralistes. Il faut travailler à l'articulation entre communes et EPCI, comme celle entre EPCI au sein du pays.
- Pour y arriver, comment faire plus en termes d'ingénierie, d'animation territoriale, sans forcément disposer de plus de moyens. Il revient aux territoires et aussi à la Région, en 2014, de voir précisément qui fait quoi en la matière.
- Comment sortir du guichet, pour faire réellement un projet de territoire et non pas une addition de micro-projets locaux...
- Comment retrouver du sens, du souffle avec la participation, la mobilisation de la société civile ? La confiance que nous accordons aux capacités d'initiative des acteurs locaux comme élément de réponse à la crise est le pendant de notre conviction sur l'opportunité d'une régionalisation de l'action publique comme facteur majeur de la modernisation de notre pays.
- Comment aider les uns et les autres pour être les plus justes, les plus équitables possibles ? Ce sera l'objet de la péréquation sur des critères travaillés et présentés lors de la prochaine session.

Il y a aujourd'hui des territoires qui sont frappés de plein fouet par les crises, il faudra les aider sûrement plus. Mais l'égalité des territoires, c'est aussi la santé, le logement, la culture, les transports, l'énergie. Tous les territoires ne sont pas égaux. Certains considèrent que les concurrences entre territoires se sont exacerbées. La Région est la garante d'un développement équilibré de tous ses territoires. Elle souhaite, et se doit, de jouer un rôle d'ensemblier des territoires, des acteurs, des réponses à apporter, des politiques publiques (régionales, départementales, locales, nationales, européennes...). Par un projet collectif, une ambition partagée, des actions communes, la Bretagne se sortira d'autant mieux de cette conjoncture difficile.

Durant l'année 2013, la Région a souhaité, dans chaque pays, auprès de tous les acteurs qui œuvrent pour son développement, échanger sur leur avenir. Ces débats ont permis de faire ressortir des enjeux structurants, structurels à l'horizon 2020, et dépassant donc les seules difficultés conjoncturelles.

Il convient donc à présent de prioriser ces enjeux pour cibler efficacement nos interventions communes, et ainsi préparer la Bretagne de demain. Il nous appartiendra, dès les prochaines semaines, de trouver, avec les territoires de projets, les actions à mettre en œuvre localement pour redonner confiance aux Bretonnes et aux Bretons autour d'un contrat de partenariat.

Parce que les îles connaissent des difficultés spécifiques, il vous est également proposé, aux côtés des pays, de conclure avec l'association des îles du Ponant qui les fédère un contrat de partenariat spécifique.

Le présent rapport abordera l'esprit et la méthode qui vous est proposée pour la nouvelle politique territoriale régionale 2014-2020.

Il vous est proposé de pouvoir entamer la négociation des contrats dès à présent afin d'en envisager la signature à la fin du premier semestre 2014.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le cadre de la politique territoriale régionale 2014-2020 ;
- m'autoriser à engager la négociation des Contrats avec les pays et l'association des Iles du Ponant

Le Président

Pierrick MASSIOT

1	UNE POLITIQUE TERRITORIALE AMBITIEUSE POUR PREPARER L'AVENIR ET REDONNER CONFIANCE.....	5
1.1	OBJECTIFS ET PRINCIPES.....	5
1.1.1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE ET DE TOUS SES TERRITOIRES.....	5
1.1.2	ŒUVRER POUR L'EQUITE TERRITORIALE	6
1.1.3	SUSCITER ET PROMOUVOIR LES DYNAMIQUES LOCALES	6
1.2	UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LES PAYS ET LES ILES POUR CONSTRUIRE LA BRETAGNE DE 2020.....	7
1.2.1	S'ENGAGER SUR LA DUREE : DES CONTRATS DE PARTENARIAT 2014-2020.....	7
1.2.1.1	Une période suffisamment longue pour permettre des évolutions des modèles de développement	7
1.2.1.2	Des territoires en restructuration	7
1.2.1.3	Une nécessaire adaptation à mi-parcours : une révision en 2017	8
1.2.2	S'ENGAGER AVEC FORCE : UN ENGAGEMENT DE 266M€ SUR 7 ANS	8
1.2.2.1	Un contrat visant à la solidarité territoriale	8
1.2.2.2	Une dotation mobilisable en deux temps	9
1.2.3	ANIMER LES TERRITOIRES : UNE CONVENTION POUR L'INGENIERIE TERRITORIALE	9
1.2.4	APPORTER DES REPONSES PARTAGEES AUX ENJEUX REGIONAUX ET TERRITORIAUX : UNE CONVENTION POUR LES PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	12
1.2.4.1	Agir sur les enjeux prioritaires.....	12
1.2.4.2	Agir pour un rééquilibrage territorial	13
1.2.4.3	Garantir les « services collectifs » essentiels dans les territoires.....	13
1.2.5	ASSURER UNE PROGRAMMATION ADAPTEE AUX EVOLUTIONS.....	14
1.2.6	ASSOCIER LARGEMENT	15
1.2.7	INTEGRER LES APPROCHES	15
1.2.8	DEVELOPPER UNE POLITIQUE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
1.2.8.1	Porter une attention à la dimension économique	16
1.2.8.2	Développer une dimension sociétale	17
1.2.8.3	Prendre en compte l'environnement.....	17
1.2.8.4	Intégrer une dimension démocratique	17
2	ANNEXES.....	19
2.1	LECTURE REGIONALE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE	19
2.1.1	UNE POPULATION DYNAMIQUE.....	20
2.1.2	DES MODES DE VIES EN PERPETUELLE MUTATION	21
2.1.3	UNE ECONOMIE FRAGILISEE MAIS AVEC UN POTENTIEL DE REBOND.....	23
2.1.4	UN ENCLAVEMENT GEOGRAPHIQUE COMPENSE PAR DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE.....	26
2.1.5	DES RESSOURCES... MAIS SOUS PRESSION.....	27
2.1.6	UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE A PRESERVER	28
2.2	REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CONTRATS DE PARTENARIAT	29

1 Une politique territoriale ambitieuse pour préparer l'avenir et redonner confiance

1.1 Objectifs et principes

Parce que la Région Bretagne travaille depuis de très nombreuses années avec ses territoires, qu'elle a développé avec eux des habitudes de travail, des relations partenariales, d'échanges et d'écoute, elle a souhaité prolonger, en la renouvelant, sa politique territoriale pour les années 2014-2020.

Plus qu'un dispositif, la politique territoriale régionale est une habitude de travail commun, une politique qui se traduit dans différents dispositifs et innove l'action régionale dans son ensemble.

Par sa politique territoriale, la Région poursuit plusieurs objectifs.

1.1.1 Favoriser le développement de la Bretagne et de tous ses territoires

Le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires qui la composent. La conjoncture récente nous le rappelle quotidiennement si besoin en était. Mais, en parallèle, la dynamique de la région toute entière impacte et entraîne les territoires. Il convient donc **d'articuler développement régional et développement local**.

La politique territoriale régionale vise à faire se rencontrer ces deux approches. Elle doit notamment permettre aux territoires d'amplifier et de prolonger les actions mises en œuvre par la Région via ses politiques mais également responsabiliser et mobiliser chacun au service d'un projet commun de développement.

Chacun a un rôle à jouer. L'articulation est nécessaire entre les différentes partitions que sont les politiques de l'Union européenne, les politiques nationales, régionales, départementales, celles des collectivités locales regroupées, en Bretagne, en 21 pays ou en association des îles. Au sein de chaque pays, l'enjeu est également de faire travailler ensemble les élus et les acteurs socioprofessionnels, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre entre eux, les EPCI et les communes qu'ils fédèrent...

La politique territoriale régionale vise également à **préserver le modèle breton de développement équilibré** du territoire (caractérisé par une organisation en 21 espaces de projets que sont les pays et une armature urbaine polycentrique) qui semble fragilisé.

La Bretagne ayant la chance d'être intégralement maillée en pays et avec une association regroupant les îles, il s'agit donc de les **accompagner dans les actions qu'ils mettent en œuvre et qui permettent de répondre à la fois à des enjeux locaux mais également régionaux.**

Si l'on souhaite réellement œuvrer au développement de tous les territoires bretons, il est utile de **mieux connaître** chacun d'entre eux et les problématiques qui les concernent. La mise en place d'une démarche globale d'observation des territoires permettra de poser les bases de l'identification d'enjeux partagés entre la Région, les pays, mais également les autres partenaires tels que les Départements par exemple.

1.1.2 Œuvrer pour l'équité territoriale

L'équité est un principe fondateur de la politique territoriale régionale. En effet, si l'égalité parfaite des territoires est une utopie, la Région veut, en revanche, **favoriser l'égalité des chances par une prise en compte des réalités locales.** Elle considère donc qu'elle se doit de soutenir les collectivités les plus fragiles dans leurs projets, qu'elle doit accompagner des actions spécifiques de développement local dans les territoires. Cette action sera notamment démultipliée par une territorialisation encore accrue de ses orientations et par la mise en œuvre de logiques de rééquilibrage de ses actions au profit des territoires les plus fragilisés via des logiques de péréquation.

1.1.3 Susciter et promouvoir les dynamiques locales

Par sa politique territoriale, la Région souhaite enfin soutenir et reconnaître l'innovation locale, la gouvernance locale, l'efficacité locale de l'action publique, notamment en matière de mutualisation, de mise en cohérence... Elle veut aider les territoires à se préparer aux enjeux de demain. Elle souhaite initier des modèles territoriaux de développement, innovants et exemplaires, favoriser les projets collectifs, les coopérations, les mises en réseau d'acteurs, les mutualisations. Elle souhaite enfin, par son action, contribuer à la capitalisation des bonnes expériences et à leur transférabilité.

La mise en œuvre de ces objectifs passe par de multiples outils, dont, notamment, la politique contractuelle avec les pays et les îles. Les principes de cette dernière ont été posés en juin 2013, suite à la rencontre des territoires organisée à Saint-Brieuc le 8 juin. Ainsi, la Région entend-elle agir sur, et pour, les territoires sur la base des principes suivants :

- une territorialisation, source d'efficacité de l'action publique ;
- une contractualisation, autour de projets de qualité ;
- une péréquation, pour œuvrer en faveur d'une plus grande équité territoriale ;
- la participation, comme étant une chance à saisir ;
- un soutien à une ingénierie territoriale mieux organisée.

1.2 Un nouveau Contrat avec les pays et les îles pour construire la Bretagne de 2020

1.2.1 S'engager sur la durée : des Contrats de partenariat 2014-2020

1.2.1.1 Une période suffisamment longue pour permettre des évolutions des modèles de développement

En mettant en œuvre une nouvelle politique territoriale pour les sept prochaines années, la Région entend renouveler son soutien fort aux démarches initiées et portées par les acteurs des territoires en cohérence avec les orientations qu'elle a identifiées pour la Bretagne à l'horizon 2020. Ainsi, elle compte, comme elle l'a indiqué en juin 2013, proposer aux pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant, de négocier, dès le début de l'année 2014, un contrat de partenariat pour la période 2014-2020 qui aura vocation à favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées aux enjeux partagés.

Plus qu'un simple contrat, il s'agira de partager une vision d'avenir, sur une période 2014-2020 suffisamment longue pour permettre de dépasser les seuls enjeux conjoncturels. Une telle durée de sept ans permettra à chacun de se projeter dans la mise en œuvre d'un projet stratégique.

Cette période de contractualisation sera également propice à la nécessaire articulation entre les politiques de soutien aux territoires des différents acteurs publics. Ainsi, la période correspond-t-elle également à la nouvelle période de programmation des fonds européens ou encore nationaux via les futurs Contrats de plan Etat/Région. Une coordination de calendrier avec les dispositifs de soutien aux territoires des Départements sera également recherchée.

1.2.1.2 Des territoires en restructuration

Le contexte territorial est très évolutif. A la refonte de la carte intercommunale en cours qui impacte le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et donc parfois des pays, s'ajoutent les évolutions prévues dans le cadre du projet de « Loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » sur les structures de pays (éventuels futurs « pôles ruraux d'équilibre et de solidarité territoriale » au moment de la rédaction de ce rapport) et l'émergence de métropoles qui pourraient concerner la Bretagne.

Concernant les pays, quel que soit leur statut (rappelons que certains pays bretons n'ont actuellement pas de statut juridique), la volonté de la Région demeure de travailler avec des élus et des représentants socioprofessionnels et de la société civile regroupés autour d'un projet de territoire. Toutefois, la refonte de la carte intercommunale pourrait avoir des conséquences plus directes sur la structuration du partenariat régional (mais également pour la mobilisation des fonds européens territorialisés). Aussi, en 2014, la Région élaborera un contrat de partenariat avec les pays reconnus et stabilisés dans leur périmètre au moment de la négociation. Si une modification de périmètre de pays importante devait se produire (allant de la modification partielle jusqu'à la fusion de pays), la Région, serait amenée à se prononcer le moment venu et à ouvrir la possibilité de conclure un avenant au(x) contrat(s) de partenariat concernés pour tenir compte de ces évolutions.

Par ailleurs, la Région prend en compte la constitution des futures métropoles de Brest et Rennes. Pour autant, elle ne connaît pas encore les contours de ces évolutions. De multiples questions restent sans réponse. Quelles seront les compétences de ces métropoles ? Quelles seront les compétences qui pourraient / devraient leur être transférées par les Régions et Départements ? Les questions sont nombreuses et nous disposons, pour l'heure, de peu de visibilité

pour y répondre. Au moment de la rédaction de ce rapport, les dynamiques autour des pays de Brest et de Rennes entraînent encore de nombreuses questions pour la Région : faut-il conclure un contrat de partenariat avec chacun de ces deux pays qui soit structuré de la même manière que les contrats de partenariat avec les « 19 autres pays »? Doit-on envisager de conclure un contrat spécifique avec chacune des deux métropoles ? Mais alors, quel en sera l'impact sur les communautés de communes voisines qui composent également le pays.

Ces questions sont également très liées à la territorialisation des fonds européens et à la nécessité qui nous est imposée par la Commission européenne de présenter de manière visible un volet urbain pour le FEDER. Est pour cela proposée la constitution d'un ITI (Investissement Territorial Intégré – un des deux outils proposés par la Commission pour territorialiser, en amont, les fonds européens) métropolitain qui concernerait les deux futures métropoles à côté d'un « ITI Pays ». Dès lors, la constitution de contrats métropolitains serait une quasi nécessité.

Des propositions seront faites sur ce sujet des deux métropoles et des pays qui y sont liés pour la session de février 2014, en fonction de la clarification du statut métropolitain de Rennes et de Brest.

1.2.1.3 Une nécessaire adaptation à mi-parcours : une révision en 2017

Le contexte mouvant, évolutif que nous venons d'aborder, les prochaines élections municipales et leur impact dans le renouvellement des EPCI à fiscalité propre, des pays et de leurs orientations, les élections régionales... les mutations que la Bretagne connaîtra dans les trois prochaines années, les nécessaires ajustements, rendent nécessaire la mise en œuvre d'une révision des contrats de partenariat en 2017. Aussi, il est proposé que ces contrats se déroulent en deux temps: 2014-2016 et 2017-2020.

1.2.2 S'engager avec force : un engagement de 266M€ sur 7 ans

Alors que le contexte touchant les finances publiques se tend, tant pour les Régions, que pour les autres collectivités, la Région entend renouveler l'ambition affichée dès 2005 et propose d'affecter à la politique de soutien aux pays et aux îles des enveloppes financières régionales identiques à celles de la période précédente. Il s'agit là d'un signe très fort de l'intérêt et de la confiance que la Région accorde aux actions portées par les territoires.

Ainsi, les pays **de Bretagne se verront-ils garantir une enveloppe régionale de 260M€** sur 7 ans quand les **îles, regroupées au sein de l'association des îles du Ponant, bénéficieront d'une enveloppe de 6M€** sur la même période. Cette dernière, comme précédemment, pourra se cumuler avec l'enveloppe garantie aux pays quand les îles font également partie de ces territoires de projets.

A ces crédits régionaux dédiés, il convient de ne pas oublier d'ajouter les autres interventions du Conseil régional au titre de ses champs d'intervention propres, les fonds européens, qu'ils soient inscrits ou non dans les outils territorialisés que sont les DLAL et les ITI, et les crédits des autres collectivités bretonnes.

La Région appelle par ailleurs de ses vœux un engagement important de l'Etat dans le volet territorial du futur contrat de plan.

1.2.2.1 Un contrat visant à la solidarité territoriale

La politique territoriale régionale est une politique de solidarité. La volonté de la Région est d'accompagner davantage les territoires les plus fragiles. Ainsi, la péréquation est un fondement fort de la politique contractuelle territoriale. Ce dernier a été rappelé lors de la rencontre du 8 juin 2013 et de la session régionale qui a suivi.

Les critères de péréquation seront présentés et arrêtés lors de la session de février 2014. Le travail mené actuellement porte, comme annoncé en juin 2013, sur la prise en compte globale des capacités et des besoins des populations et des territoires.

Toutefois, le souhait de la Région est de pouvoir également tenir compte, dans sa péréquation, des crédits européens qui pourraient être programmés sur les territoires sur la même période que la contractualisation régionale, ainsi que des futures dotations de l'Etat qui pourraient concerner, plus que d'autres, certaines collectivités et certains territoires.

Par sa politique territoriale, la Région souhaite donc œuvrer dans le sens d'un rééquilibrage territorial.

Concernant les fonds européens, la territorialisation que nous mettrons en œuvre dans le cadre de notre nouvelle responsabilité d'autorité de gestion, devrait nous permettre d'avoir une vision assez précise de la localisation du fléchage de certains fonds. Ainsi, dans le cadre du FEDER par les « ITI » ou du FEADER LEADER par l'approche « DLAL » (développement local par les acteurs locaux), le souhait de la Région sera, comme pour ses propres crédits, de garantir des dotations par territoires dans une logique d'efficacité, certes, mais également d'équité.

Les modalités définitives de la péréquation, prenant en compte les fonds européens et les crédits Etat, ainsi que la place spécifique des métropoles nouvelles ne pourront être arrêtées avant que les programmes opérationnels et le CPER ne soient bouclés. De même, il conviendra que les périmètres et les compétences des métropoles soient clairement établis. C'est ce qui justifie la proposition régionale d'un contrat en deux phases dont une seconde interviendra à partir de 2017 et permettra de déployer une ambition plus forte en matière de péréquation.

Concernant les îles, et compte tenu de leurs particularités, il est proposé de ne pas définir de péréquation de la dotation régionale de 6M€ entre les îles bretonnes mais de confier à l'AIP le soin, avec les principaux acteurs concernés et en étroite partenariat avec la Région, d'y travailler.

1.2.2.2 Une dotation mobilisable en deux temps

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la dotation régionale destinée aux pays (260M€) fasse l'objet d'une répartition en deux temps. Ainsi, pour la période 2014-2016, une première répartition de 3/7^{ème} de la dotation globale (soit 111M€) pourrait intervenir sur la base de critères de péréquation arrêtés en février 2014.

Afin de tenir compte des évolutions sur les principaux points évoqués précédemment (fléchage des fonds européens, dotations de l'Etat...), une seconde péréquation, basée sur des critères qui auront pu évoluer, pourrait intervenir sur la dotation 2017-2020 (4/7^{ème} soit 149M€). Les critères qui seront alors applicables feraient l'objet d'un vote des assemblées régionales en 2016.

1.2.3 Animer les territoires : une convention pour l'ingénierie territoriale

La Région fait le constat, depuis de nombreuses années, que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chances de se développer. C'est pourquoi, elle accompagne l'ingénierie des pays ou de l'Association des îles du Ponant depuis plusieurs générations de contrats. En juin 2013, les enjeux liés à cette ingénierie étaient rappelés, tout en constatant que certaines clarifications et mutualisations pouvaient et devaient être opérées au sein des territoires.

Lorsque l'on parle d'ingénierie, force est de constater que chacun n'y met pas le même sens. L'ingénierie territoriale revêt plusieurs facettes. Il peut s'agir **d'ingénierie de développement, d'ingénierie de mise en œuvre ou d'ingénierie financière**. Ces trois facettes sont complémentaires et indispensables pour le développement des

territoires. Toutefois, l'ingénierie de développement que l'on peut aussi qualifier d'ingénierie d'animation demeure essentielle. Sans elle, l'avenir ne peut se préparer, s'anticiper. Les Pays sont, pour la Région, bien placés pour être les pivots de cette ingénierie de développement. En étant couverte de pays, la Bretagne bénéficie d'espaces propices à la réflexion stratégique et prospective. Toutefois, selon les territoires, la capacité matérielle à initier ces démarches de réflexion peut être très variable selon les moyens en ingénierie présents. Dans la logique des discussions sur la modernisation de l'action publique, il pourrait être pertinent que les Départements soient plus actifs, avec les EPCI, sur l'ingénierie technique liée à la mise en œuvre des projets. De même, des rapprochements sont à conduire avec les services de l'Etat sur l'ingénierie financière.

La Région considère toujours que les équipes techniques des Pays ont pour missions d'animer le projet de territoire élaboré par les élus et le Conseil de développement, le mettre en œuvre, mais également accompagner ses membres, les porteurs de projets dans la préfiguration et la conduite de leurs actions.

Avec le choix fait par la Région de se baser sur les pays pour déployer le volet développement rural du FEADER ou la mise en œuvre territorialisée du FEDER et du FEAMP, cette ingénierie va revêtir une importance accrue.

Si la Région accompagne également l'AIP, c'est parce que l'association qui fédère les communes insulaires joue un rôle de mutualisation, d'anticipation et d'accompagnement.

Sur la période 2006-2012, les Pays et l'AIP ont été soutenus dans leurs missions courantes par l'enveloppe ingénierie des Contrats Région/pays ou Contrat Région/AIP. Toutefois, sur la mise en œuvre de projets spécifiques, ils ont pu être accompagnés par des crédits dédiés de la Région dans le cadre de politiques sectorielles ou des enveloppes « projets » de la politique territoriale.

Pour les pays, ces crédits, selon l'organisation propre à chaque territoire, ont parfois bénéficié à la « structure Pays » ou parfois à des « enfants du pays » (agences locales de l'énergie d'échelle pays, association de développement culturel...). Une vision globale des crédits mobilisés sur les territoires sur l'ingénierie est primordiale. L'exercice n'est pas simple compte tenu des différences de pratiques entre les pays ; ces dernières étant le fait des habitudes locales. Cette complexité ne concerne pas uniquement la Région mais peut aussi se présenter aux acteurs locaux eux-mêmes. Pour autant, elle ne doit pas être un frein à la mise en œuvre d'une réflexion globale, à l'échelle de chaque territoire de pays, du niveau de besoin, de la nature de ces besoins et des réponses les plus adaptées qu'il convient d'y apporter, quitte parfois à envisager une évolution de la structuration de l'ingénierie territoriale. A l'image de démarches initiées en 2013 par certains Pays (Brocéliande, Centre Ouest Bretagne, Vannes...), des travaux de recensement exhaustif et de redéfinition de l'ingénierie présente sur un territoire gagneront à être généralisés. Il sera d'autant plus important de le faire en 2014 que, comme indiqué précédemment, les évolutions de périmètres des intercommunalités et des pays mais également les élections municipales vont impacter les missions et l'organisation des équipes de Pays. Ce souhait avait déjà été formulé en juin 2013 mais les pays ne se sont pas encore tous engagés dans une telle démarche. De son côté, la Région mènera également un travail visant à aboutir à une vision consolidée de tous les financements qu'elle apporte à l'ingénierie dans les territoires.

Les Conseils de développement n'étaient, quant à eux, pas soutenus par la Région pour leur animation courante mais étaient accompagnés sur la réalisation d'études ou d'actions visant à accroître la capacité de réflexion de leurs membres. Toutefois, les Conseils de développement ont aussi régulièrement fait part, sur la période 2006-2013, de leur besoin d'être accompagnés de manière plus pérenne par la Région dans leur animation quotidienne. En 2013, le réseau des Conseils de développement bretons a conduit une réflexion intitulée « Quels Conseils de développement

demain? Propositions du réseau des Conseils de développement bretons ». Dans ce cadre, il a pointé la question des moyens des Conseils de développement en regrettant « *des temps d'animation dédiés et des moyens budgétaires qui tendent à diminuer, des difficultés de stabilisation du poste d'animateur-trice (succession de CDD) et des relations organiques floues ou inexistantes avec les Pays et les Agglomérations* ». Aussi, à partir de 2014, il est proposé de soutenir les postes d'animateurs des Conseils de développement et de les considérer comme une ingénierie territoriale à part entière, essentielle à la vie des Conseils de développement et à leur capacité à formuler des propositions sur l'avenir de leurs pays.

Concernant l'AIP, la Région accompagnait, jusque là, l'animation de l'association à hauteur de 100 000€ par an. Il est proposé de reconduire ce soutien mais en demandant également à l'association de préciser les objectifs poursuivis par son action d'animation.

Ainsi, le soutien régional à l'ingénierie territoriale se concrétisera t-il comme suit.

Le **soutien à l'ingénierie des pays et Conseils de développement** sera formalisé, pour chaque pays, dans le cadre d'une convention cadre pour l'ingénierie territoriale qui bénéficiera de plusieurs enveloppes :

- une **enveloppe régionale de 15,2M€ dédiée à l'animation de la stratégie du pays et à l'accompagnement** des porteurs de projets. Cette enveloppe sera également le support des contreparties à apporter à l'assistance technique mobilisée dans les programmes européens. Cette enveloppe régionale se verra appliquer une péréquation basée sur des critères qui seront également précisés en février 2014. Toutefois, la Région a entendu les besoins exprimés par les pays qui, en phase de formalisation de leurs prévisions budgétaires, ont souhaité avoir de la visibilité sur le soutien régional de l'année 2014. Aussi, il est proposé, pour cette année 2014, que les pays puissent, au maximum, mobiliser les crédits annuels dont ils bénéficiaient en 2013. Ce crédit 2014 viendra en déduction de l'enveloppe ingénierie que le pays se verra garantir en février 2014 pour la période 2014-2020. Comme entre 2006 et 2013, un montant maximal annuel d'enveloppe ingénierie mobilisable par le Pays sera identifié.

La Région souhaite que chaque pays, s'il ne l'a pas fait, s'engage en 2014 dans une étude sur les missions, l'organisation de l'ingénierie territoriale et son mode de financement local. Les conclusions de cette étude serviront à négocier, à partir de 2015, la Convention cadre pour l'ingénierie territoriale. Les engagements des Pays sur leurs modalités d'accompagnement des porteurs de projets (notamment privés) seront précisés dans la Convention. Cette convention sera aussi le support de l'animation des futures démarches territoriales intégrées des fonds européens (DLAL ou ITI).

- une **enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement** qui serait forfaitaire et identique pour chaque Conseil de développement breton. En effet, qu'ils soient urbains ou ruraux, les Conseils peinent généralement tous à mobiliser des crédits pour assurer leur animation. Dans le cadre de ses réflexions, le réseau des Conseils de développement bretons a souhaité qu'un « *contrat-cadre tripartite et pérenne, permettant de formaliser les engagements du Conseil de développement, du Pays et du Conseil régional* » soit envisagé; considérant également que « *ce contrat pourra également être utilisé comme un outil d'évaluation du fonctionnement du Conseil de développement, permettant de mieux positionner son action* ». Il donc proposé que chaque Conseil signe la Convention d'objectifs et de moyens pour l'ingénierie territoriale et puisse bénéficier, chaque année d'une enveloppe de 25 000€. Pour 2014, cette enveloppe sera également mobilisable par anticipation et avant même la signature du Contrat de partenariat.

- d'**enveloppes** qui, sur la première période du contrat, seront constituées d'un **rappel des soutiens régionaux thématiques** apportés par ailleurs et qui n'intégreront donc pas les dotations garanties à chaque pays. Le souhait de la Région étant de travailler également de son côté, tout comme les pays, sur les différents soutiens qu'elle apporte sur chaque territoire, ces enveloppes auront vocation à intégrer la dotation globale à compter de la deuxième période du contrat. La Convention pour l'ingénierie territoriale à conclure pour 2015 comportera un premier recensement de ces soutiens régionaux.

Concernant l'AIP, la Région reconduira une enveloppe annuelle de 100 000€ à l'association (soit 700 000€ sur la durée du contrat de partenariat). Une convention d'objectifs et de moyens sera, sur les bases précisées précédemment (y compris l'étude relative à l'organisation), également élaborée. Comme pour les pays et Conseils de développement, l'enveloppe 2014 pourra également être engagée par anticipation de la signature du Contrat.

Que ce soit pour son soutien aux équipes de pays, de Conseils de développement ou de l'AIP, la Région veillera à appliquer le volet « Développement et qualité de l'emploi » de PADUS/DURABLE. Ainsi, elle veillera à ce que chaque structure financée aille, notamment, dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi (création et développement d'emplois de qualité, égal accès à l'emploi, formation, GPEC, contribution à l'amélioration des conditions de travail, lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi...). Ces points seront formalisés dans les conventions cadres d'objectifs et de moyens conclues.

1.2.4 Apporter des réponses partagées aux enjeux régionaux et territoriaux : une convention pour les priorités partagées de développement

1.2.4.1 Agir sur les enjeux prioritaires

La Bretagne et les territoires qui la composent sont confrontés à de nombreux enjeux interdépendants. Pour son développement et celui de ses territoires, le Conseil régional retient 5 orientations prioritaires. Il convient, en effet, de faire en sorte :

- D'accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ;
- D'exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne ;
- De développer l'accessibilité (mobilités des hommes, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) ;
- De préserver les ressources et accompagner la transition énergétique ;
- D'offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons.

Si ces enjeux se posent sur presque tous les territoires, ils se déclinent, toutefois, de manière différenciée. Chaque territoire connaît des problématiques particulières qui nécessitent des réponses spécifiques. Les rencontres organisées depuis plusieurs mois entre la Région et les pays autour des lectures régionales des dynamiques de développement ainsi que les contributions réceptionnées à ce jour de la part des acteurs locaux le démontrent. Si les pays et les îles se retrouvent bien dans les enjeux régionaux précités, ils connaissent des problématiques particulières.

Par sa politique territoriale 2014-2020, ainsi que la territorialisation des fonds européens qu'elle veut mettre en œuvre, l'enjeu pour la Région est de répondre à la fois aux enjeux régionaux et à leurs déclinaisons et adaptations locales. Autour du contrat de partenariat sur les pays, les îles, il s'agit donc de les mobiliser pour répondre ensemble aux enjeux qui se posent à tous.

Dans un souci d'efficacité, et parce que les capacités financières de chacun requièrent une action davantage priorisée, la Région souhaite que les pays et l'AIP puissent, avec elle, cibler un **maximum de trois enjeux ou axes thématiques prioritaires** auxquels le contrat s'attachera à répondre et qui soient en lien avec les enjeux régionaux précédemment identifiés. Bien entendu, ces enjeux pourront évoluer en phase de révision. La Région souhaite que, au-delà de l'identification d'un thème d'intervention, chacun de ces enjeux soit problématisé au regard des spécificités du territoire et puisse également trouver des réponses avec les fonds européens.

1.2.4.2 Agir pour un rééquilibrage territorial

Les pays peuvent être confrontés à des dynamiques très diverses en leur sein. Ainsi, parfois, certaines portions de leur territoire peuvent être confrontées à des difficultés particulières qui nécessitent une réponse particulière et adaptée. Il peut en être ainsi d'une communauté de communes particulièrement en difficulté au regard de la situation globale du pays. Alors que la chance de la Bretagne est que ses pays s'articulent autour de villes centres, pôles d'appui, on constate que cette centralité est parfois mise à mal. Le tissu de villes moyennes, caractéristique de l'armature urbaine bretonne, en est parfois fragilisé. Ainsi de récents travaux tendent à montrer que certaines villes moyennes se vident de leurs populations et de leurs équipements parfois au profit des communes voisines. Cette situation préoccupe le Conseil régional qui souhaite qu'une réponse puisse être apportée dans ce sens pour redynamiser les « centres » quels qu'ils soient.

Ainsi, il est proposé aux pays, s'ils le souhaitent, de définir, aux côtés des priorités thématiques, une priorité de rééquilibrage territorial qui pourrait permettre de concentrer une partie des crédits régionaux sur une zone géographique particulière identifiée en leur sein. Cette priorité de rééquilibrage territorial mobiliserait, au sein de la dotation garantie au pays, une enveloppe spécifique et qui pourrait venir se cumuler aux enveloppes dédiées aux priorités thématiques.

1.2.4.3 Garantir les « services collectifs » essentiels dans les territoires

Depuis de nombreuses années, des démarches de projets de services à la population à l'échelle des pays ont été engagées. La Région les a accompagnées dans le contrat 2006-2012, notamment via l'enveloppe 3.

Le Conseil régional a saisi le CESER sur cette question des services. Lors de sa session de septembre 2013, ce dernier a présenté les résultats de son étude prospective sur les « services collectifs demain en Bretagne ». La notion de « services collectifs » utilisée par le CESER semble particulièrement adaptée à l'analyse que le Conseil régional porte également sur ce sujet.

Le CESER définit les « services collectifs » comme « *l'ensemble des services mis en œuvre afin de satisfaire les besoins exprimés par la population et reconnus d'intérêt général par la collectivité. Ils recouvrent un vaste ensemble de domaines pris en charge par des acteurs de natures diverses (entreprises du secteur marchand, institutions publiques, structures de l'économie sociale ou acteurs de la sphère informelle)* ».

La Région souhaite pouvoir accompagner plus fortement ces services collectifs en leur dédiant une enveloppe spécifique de la convention sur les priorités partagées de développement (équivalente à 20% maximum des crédits de cette convention).

Par ailleurs, chaque année, sur la base des projets accompagnés, une Conférence régionale annuelle regroupant notamment les pays, Conseils de développement, sera réunie pour faire le point sur la situation des services à la population.

Le contrat de partenariat pourra accompagner aussi bien des **opérations d'investissement** que de **fonctionnement**. Pour rappel, le contrat 2006-2012 posait comme règle l'aide au démarrage d'une action ou sur une durée limitée à trois ans ou trois éditions (dans le cadre d'événementiels). Cette règle a pu entraîner quelques difficultés, notamment dans le champ culturel. En effet, certains pays ont regretté que des actions phares pour le territoire ne puissent être soutenues par les contrats Région/pays parce que ne relevant pas d'une action en phase d'amorçage. Il est proposé de faire évoluer ces modalités. Lorsqu'il s'agit d'actions ponctuelles ou d'une aide au démarrage, la Région continuera à intervenir sur la base d'une aide limitée à trois ans ou trois éditions. Mais si des actions portées par des associations revêtent une dimension « structurante » par leur rayonnement sur leur territoire, même si elles sont récurrentes, la Région pourra envisager de les accompagner dans le cadre du contrat de partenariat dès lors que cette dimension structurante, de pays, aura été précisée et négociée à l'occasion de l'écriture des fiches actions du contrat de partenariat (dans ce cas, une liste explicite et exhaustive de projets devra être intégrée dans la fiche action). En revanche, les porteurs de projets publics ne pourront plus être accompagnés dans le fonctionnement de leurs équipements.

1.2.5 Assurer une programmation adaptée aux évolutions

Au regard des évolutions très rapides, ainsi que des renouvellements d'équipes locales en 2014, il est proposé que la négociation des contrats de partenariat ne porte que sur de grands objectifs et les types de projets à accompagner. Il ne s'agira donc pas, à ce stade, de présenter une liste de projets prédéterminée.

La négociation qui se tiendra entre la Région et l'AIP, et la Région, le Pays, et le Conseil de développement, comme évoqué précédemment, portera sur les grands principes d'interventions conjointes. Toutefois, chaque action de la convention pour les priorités partagées de développement aura vocation ensuite à se décliner en projets précis, portés par un maître d'ouvrage identifié.

Aussi, il est nécessaire qu'un comité de programmation régionale soit constitué sur chacun des pays et avec les îles pour procéder à la sélection des projets qui viendront décliner les conventions selon les thèmes et modalités d'interventions qui y ont été prévues. La sélection s'opérera sur la base de fiches projets synthétiques que les porteurs de projets devront renseigner (méthode similaire à celle proposée en 2013) et présenter devant le Comité.

Dans un souci d'articulation et de cohérence avec la nouvelle responsabilité de la Région concernant le pilotage et la gestion des fonds européens et les approches territoriales intégrées qui sont ouvertes, il est proposé que les instances de gouvernance des dispositifs communautaires et régionaux soient les mêmes pour les contrats de partenariat conclus sur les pays.

Les instances communautaires ont prévu la mise en place de comités de programmation associant, pour LEADER, au moins la moitié d'acteurs privés, l'autre moitié étant constituée d'acteurs publics.¹ Les Conseils de développement

¹ L'article 30 de la proposition de Règlement du parlement européen et du conseil portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER, au FEAMP relevant du cadre stratégique commun portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°

seront donc mobilisés pour assurer cette représentation privée. Il s'agira, ainsi, de leur donner une nouvelle place dans la sélection des projets.

1.2.6 Associer largement

Pour élaborer et mettre en œuvre la contractualisation 2014-2020, la Région a souhaité avoir une approche participative en associant une diversité d'acteurs. Cette approche se décline sur plusieurs phases de la contractualisation :

- les débats dans les pays sur les lectures régionales et partagées ont été très ouverts, la Région a souhaité que les éléments de diagnostics soient, autant que possible, partagés avec les Départements ;
- le contrat de partenariat sera négocié, pour les îles avec le Conseil d'administration de l'AIP, et pour les pays, avec les Présidents de Pays, d'EPCI à fiscalité propre et de Conseils de développement. Une association des Départements qui le souhaitent est proposée ;
- le Contrat Région/AIP sera signé avec le Président de l'association. Quant aux contrats de partenariat avec les pays, ils seront signés par les Présidents du Pays, des EPCI à fiscalité propre et du Conseil de développement. Les Départements le souhaitant pourront également le signer.
- comme évoqué précédemment, pour les pays, la programmation des opérations se fera par un Comité composé pour moitié d'élus toutes collectivités confondues et pour moitié de membres du Conseil de développement.
- les porteurs de projets seront invités à présenter leurs projets et la manière dont ils comptent le mettre en œuvre, en amont, au comité de programmation.

Cette large association des acteurs devrait être de nature à faciliter l'appropriation des contrats de partenariat 2014-2020.

1.2.7 Intégrer les approches

Par ce nouveau dispositif, la Région souhaite articuler les dispositifs entre eux, qu'elle en ait la responsabilité ou pas.

Tout d'abord, les contrats de partenariat auront vocation à aller dans le sens d'une plus grande territorialisation des politiques régionales. Ces contrats constitueront donc un moyen privilégié de mieux adapter les politiques régionales aux enjeux locaux. Ainsi, la nouvelle politique régionale de l'habitat adoptée en juin 2013 a, par exemple, acté l'intégration des aides à l'investissement dans le cadre de la politique territoriale, avec des modalités de mise en œuvre variées selon les territoires et selon les projets. Par cette évolution, l'enjeu est de répondre de manière plus adaptée aux besoins locaux. Le contrat de partenariat pourra également démultiplier l'action des politiques sectorielles régionales en les abondant, sur une même opération, dans la limite de 50% de subvention régionale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens, la Région articulera sa politique territoriale avec les approches territoriales des fonds européens. Ainsi, la Région envisage d'orienter vers les pays les outils que sont l'ITI dans le cadre du FEDER et du FEAMP et le DLAL dans le cadre du FEADER. Les stratégies partagées de développement négociées entre les Pays, les Conseils de développement et la Région seront

1083/2006 du Conseil (2011/0276 COD)" prévoit que les instances de programmation mises en place par les GAL (groupements d'action locale) doivent « élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de sélection proviennent des partenaires du secteur privé »

donc des pierres angulaires de la mobilisation des fonds européens et serviront à la fois, dans ce cadre, de « stratégies locales de développement » pour le DLAL et de « stratégies intégrées » pour l'ITI.

Les contrats devront également être des outils privilégiés pour articuler les différentes stratégies (« sectorielles » ou non) qui peuvent cohabiter sur un même territoire. Ainsi, il doit aider la rencontre des stratégies de pays, stratégies pour les fonds européens, schémas de cohérence territoriale, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, chartes de parcs naturels régionaux, stratégies de gestion intégrée des zones côtières...

La Région a également engagé des contacts avec les Départements afin que les dispositifs de chaque niveau de collectivité se complètent. Si certaines contractualisations territoriales sont déjà engagées pour certains Départements, cette articulation sera recherchée à l'occasion des phases de révision. Dans d'autres départements, en revanche, tel que le Finistère, une articulation semble possible dès 2014. Elle sera donc recherchée.

L'articulation de ces contrats de partenariat avec les soutiens qui pourraient éventuellement être apportés par l'Etat dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région sera également examinée.

Enfin, des échanges sont en cours avec la Région Pays de la Loire concernant les dispositifs qu'elle déploie notamment sur les communes ligériennes du pays de Redon-Bretagne sud ou avec l'AIP afin de rechercher les nécessaires complémentarités.

1.2.8 Développer une politique exemplaire en matière de développement durable

La politique territoriale se veut une politique de développement durable. Depuis 2006, elle s'est montrée exemplaire dans l'approche qualitative qu'elle a développée et qu'elle a encore renforcée en 2009. Depuis, dans le cadre de son agenda 21 de seconde génération, la Région a souhaité se doter d'une grille de questionnement de la durabilité autour de 24 enjeux qui touchent les quatre piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique). Cette démarche, PADUS/DURABLE, s'est déployée sur plusieurs politiques expérimentales. La politique territoriale fait partie des premières politiques concernées.

PADUS/DURABLE, par les questionnements que porte sa grille, et qui fait l'objet d'un rapport lors de cette même session, a orienté la méthode d'élaboration de la politique territoriale 2014-2020. Au-delà de la phase d'élaboration, cette même grille (qui intégrera notamment l'actuelle grille Eco-FAUR 2) sera également déployée dans le cadre de la programmation et de la sélection de projets.

1.2.8.1 Porter une attention à la dimension économique

Les contrats de partenariat avec les pays et les îles sont des déclinaisons territorialisées des orientations stratégiques régionales retenues dans ses différents schémas et plans pluriannuels. Ils contribueront à consolider l'émergence d'un nouveau modèle de développement local où performance économique et sociale sont indissociables. Il s'agira donc, au regard de ces définitions renouvelées du développement de s'assurer que chaque projet sélectionné est créateur de richesses pour le territoire et ses habitants et s'ancre bien dans le territoire. La Région s'intéressera, pour chaque projet, à son coût de fonctionnement prévisionnel. Elle se demandera si le porteur de projet manifeste une politique d'achat responsable (origine des produits, mutualisation, partage des usages, clause sociale des marchés avec recours à l'ESS (économie sociale et solidaire)... Pour chaque projet (tant en investissement qu'en fonctionnement), la Région veillera à ce que ce dernier aille dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi (création et

développement d'emplois de qualité, égal accès à l'emploi, formation, GPEC, contribution à l'amélioration des conditions de travail (horaires adaptés, pénibilité, santé au travail, articulation vie professionnelle/ vie personnelle...), de la lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi... Ce point fera l'objet d'une conditionnalité de l'aide régionale. Cette conditionnalité trouvera une mise en œuvre accrue pour les projets aidés en fonctionnement. Le soutien à l'ingénierie sera, sur ce sujet, particulièrement concerné. La question de la maîtrise et de l'autonomie énergétiques sera enfin apprécié, projet par projet, et sera un élément de conditionnalité de l'aide régionale. L'analyse portera à la fois sur les bâtiments mais également sur leur environnement plus large pour aborder les questions foncières, d'accessibilité...

1.2.8.2 Développer une dimension sociale

Dans sa mise en œuvre, la politique territoriale, par les projets qu'elle accompagne, touche tous les types de publics, tous les thèmes de la vie quotidienne et a vocation à créer ou maintenir du lien social sur un territoire (lutte contre l'isolement, dimension intergénérationnelle, mixité sociale, lutte contre les discriminations...). Les projets portés par les associations étant sources d'animation et de développement sur les territoires, ces derniers ont été, comme indiqué dans le bilan présenté en décembre 2012, soutenus de manière accrue dans les Contrats 2006-2012. Le souhait de la Région est de pouvoir continuer à les accompagner sur la période 2014-2020. Enfin, la Région sera attentive, comme elle l'a été jusque-là, à ce que son action concerne des publics ayant besoin d'être accompagnés, soutenus, valorisés : les personnes en situation de fragilité, les jeunes, les démarches intergénérationnelles...

Dans le cadre des contrats de partenariat, au titre de cette dimension, la Région questionnera donc les porteurs de projets sur la manière dont leur action concourt à la cohésion et à l'accessibilité sociales, au bien-être et à la santé, à l'épanouissement humain, à la valorisation de l'identité bretonne, au développement des langues de Bretagne, à mettre en œuvre une dimension artistique et culturelle et favorise l'ouverture au monde par des actions de coopérations (inter-pays, inter-SCoT, interdépartementale, interrégionale, internationale). Les démarches LEADER nous y obligent.

1.2.8.3 Prendre en compte l'environnement

Dans le cadre de son analyse des projets, la Région interrogera les porteurs de projets sur la manière dont ils ont intégré, dans leurs réflexions, les questions relatives au changement climatique, à la biodiversité, à la gestion raisonnée des ressources (naturelles, foncières...), à la santé-environnement... La thématique environnementale sera très largement intégrée dans les critères de conditionnalité des aides régionales et se retrouve également dans des nombreux documents de référence qui auront vocation à s'appliquer (grille Eco-FAUR, référentiel « Bretagne Qualiparc », Charte pour une gestion économe du foncier...).

1.2.8.4 Intégrer une dimension démocratique

Dans sa conception mais également sa mise en œuvre, la politique territoriale poursuit plusieurs orientations allant dans le sens d'une plus grande qualité démocratique.

En effet, en fondant la répartition de ses dotations sur une péréquation tenant compte des fragilités des territoires, la Région œuvre pour une équité des territoires. Pour concevoir la politique, mais également identifier les enjeux auxquels il convient de répondre par territoire, la Région a eu à cœur de travailler avec ses partenaires locaux (Pays, Conseils de développement, îliens...) et départementaux. En proposant une première lecture régionale des enjeux et en les soumettant au débat, en définissant des critères de péréquation en début de contractualisation et en garantissant les crédits par territoires, la Région œuvre dans le sens d'une plus grande lisibilité et transparence. Le

partenariat, la lisibilité et la transparence seront poursuivis dans le cadre de la sélection des projets à soutenir pour décliner les contrats de partenariat. Lors de la sélection des projets par les Comités de programmation régionale installés dans les pays et avec l'AIP, la Région fera part aux porteurs de projets de son souhait qu'ils puissent veiller à une bonne association des usagers (utilisateurs, salariés, public jeunes...). Elle les questionnera sur les modalités qu'ils auront choisies pour les associer au processus de décision (réunions publiques, comités d'usagers ou d'habitants, panels, groupes de travail, internet, sondage, jury, enquête,...) et aux indicateurs d'évaluation qu'ils comptent examiner et renseigner. Dans l'analyse de ces mêmes projets, la Région sera également attentive à l'innovation sociale et sociétale de ces derniers. (Quelles réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits sont-elles apportées ? Ces réponses sont-elles apportées en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers ?) Cette orientation fera l'objet d'un questionnement autour de l'objet même du projet et de sa gouvernance.

2 Annexes

2.1 Lecture régionale des dynamiques de développement de la Bretagne

Observer les territoires dans le temps est essentiel pour anticiper les mutations ainsi que concevoir des politiques publiques adaptées.

Les premiers travaux conduits par le Conseil régional dans le cadre de la démarche d'observatoire des territoires, ainsi que le rapport du CESER de Bretagne sur « Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions » adopté en juin dernier, contribuent à ce premier exercice d'observation et ont permis de parvenir à formaliser une première lecture régionale des dynamiques de développement.

Une synthèse de ce travail vous est présentée ci-dessous, pointant les atouts, fragilités et principaux enjeux auxquels est confrontée la Bretagne.

2.1.1 Une population dynamique

Forces	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire breton apparaît très attractif au regard de la forte expansion démographique (+13,6%) qu'a connue la région au cours des 20 dernières années. Cette croissance de la population est avant tout liée au solde migratoire. - A l'horizon 2040, cette attractivité, si elle se confirmait, pourrait conduire, dans un scénario haut, à une augmentation de près de +30% de la population régionale. - Le revenu médian régional des ménages bretons s'inscrit dans la moyenne métropolitaine. - La Bretagne dispose d'un des meilleurs taux de scolarisation de ses jeunes en France, que ce soit pour les plus petits (2-5 ans) ou les plus âgés (18-24 ans). - Un engagement associatif et civique fort en Bretagne - Des langues de Bretagne contribuant à sa richesse culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le boom démographique que connaît actuellement la région n'est pas homogène sur les territoires bretons et engendre des disparités en matière de développement local. - Cette croissance démographique s'accompagne d'un fort vieillissement de la population bretonne à l'horizon 2040, qui soulève la question de l'adaptation des équipements et des services aux nouveaux besoins qui s'expriment. - La diminution de la part des 15-24 ans dans la population en Bretagne, liée au vieillissement démographique mais aussi à leur émigration vers d'autres régions, interroge la capacité des territoires à maintenir une attractivité suffisante pour ces populations jeunes (emplois, équipements, logements...). - L'état de santé des Bretons n'est pas encore satisfaisant avec des Indices Comparatifs de Mortalité (masculins et féminins) relativement défavorables par rapport aux moyennes françaises, notamment en ce qui concerne le nombre de décès prématurés et évitables liés à des comportements à risque (consommation d'alcool, suicides...).
Quelques enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Comment adapter les territoires aux nouveaux arrivants et anticiper les changements à venir liés au fort vieillissement de la population bretonne à l'horizon 2040 ? - Comment répondre aux nouveaux besoins en équipements et en services pour maintenir la cohésion sociale et territoriale ? - Afin de préserver le niveau de vie et le niveau d'éducation des Bretons, comment mettre en œuvre un développement des villes permettant de prévenir et de réduire les disparités observées au sein des principaux pôles urbains et dans les territoires plus ruraux, en matière de revenus, de niveau de vie et de niveau d'éducation ? - Améliorer l'état de santé des bretonnes et des bretons en approfondissant le travail de sensibilisation des populations à ces questions en agissant sur les déterminants environnementaux et sociaux, dans une logique de prévention. - Maintenir l'attractivité de la région Bretagne pour les populations les plus âgées (retraités...) mais aussi donner la possibilité (et l'envie) aux plus jeunes de rester vivre sur le territoire pour développer le dynamisme régional. Pour cela il apparaît nécessaire de préserver et de valoriser les aménités du territoire breton à l'avenir. 	

2.1.2 Des modes de vies en perpétuelle mutation

Forces	Fragilités
<p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis une vingtaine d'années, on observe une forte augmentation du nombre de logements sur l'ensemble du territoire breton, liée à l'accroissement démographique régional. - Sur les années 2010-2011, on constate une reprise de la construction de logements neufs, même si cette reprise n'est que relative car en 2012 la tendance est au ralentissement du marché de la construction en raison de la crise. Cette tendance à la baisse se confirme pour l'année 2013. - La part des résidences secondaires en Bretagne est très élevée et révélatrice de l'attractivité de la région, mais soulève la question de la vacance de ces résidences hors des périodes estivales ou de vacances scolaires. <p>Offre de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une densité de l'offre de soins dans la moyenne nationale en ce qui concerne les médecins généralistes, infirmiers et pharmacies. - Un équipement en transports médicalisés et en EHPAD très satisfaisant et globalement bien réparti sur le territoire régional. <p>Etablissements d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un équipement en établissements d'enseignement (maternelles, élémentaires et lycées) dense permettant un maillage équilibré du territoire. - Une offre de formation riche et diversifiée avec des formations « classiques » mais aussi des formations répondant aux besoins locaux (dans le domaine de l'agriculture ou de la mer). <p>Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tissu culturel breton apparaît relativement riche, tant par le nombre de compagnies existantes qu'en termes de répartition des équipements culturels. - Des pratiques « amateur » très fortes en Bretagne 	<p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le territoire breton, il est cependant possible de constater une certaine hétérogénéité de la répartition des logements sur le territoire, en particulier pour les logements sociaux qui sont souvent concentrés dans les pôles urbains. - Il existe une très forte pression foncière sur le littoral breton, notamment sur le littoral Sud ; a contrario, on assiste à une augmentation du nombre de logements vacants, en particulier à l'intérieur des terres et dans les centres-bourg des territoires ruraux et villes moyennes. - L'accès à la propriété apparaît relativement difficile pour les moins de 40 ans, notamment sur les côtes bretonnes et dans les centres-villes des pôles urbains. <p>Offre de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré la bonne densité de l'offre de soins, sa répartition fait apparaître de nombreux déséquilibres, notamment pour les territoires ruraux qui rencontrent des difficultés à attirer de jeunes médecins. - Les perspectives en termes démographiques (moyenne d'âge des praticiens) sont préoccupantes sur le moyen terme sur certains territoires. - Malgré les besoins importants et le dynamisme des acteurs de terrain, la prévention manque de moyens pour couvrir l'ensemble de la région. <p>Etablissements d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majeure partie de l'offre de formation concernant l'enseignement supérieur reste concentrée dans les pôles urbains de Brest et de Rennes. <p>Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dynamiques culturelles assez contrastées selon les pays, qui ne bénéficient pas tous du même rayonnement national, voire international, permettant à leurs compagnies de se développer. - Un risque d'une trop grande polarisation des compagnies de spectacles vivants et des équipements culturels dans les pôles urbains de Brest et de Rennes.

<p>Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne couverture territoriale en équipements sportifs, qui apparaissent variés et nombreux. - Un Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, structure unique en France. <p>Services de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des services d'information de la jeunesse bien présents sur le territoire breton. - En ce qui concerne les commerces et les services de proximité, l'offre apparaît dense et relativement équilibrée sur le territoire, tant en matière d'alimentation générale qu'en petits commerces spécialisés. 	<p>Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains territoires bretons apparaissent moins bien dotés en équipements sportifs que d'autres. - La place des femmes dans le sport breton, notamment leur place dans les instances dirigeantes, est encore restreinte. <p>Services de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus fortes disparités en matière de services de proximité apparaissent pour les services de l'emploi et de la formation qui ne sont pas présents uniformément sur tous les territoires bretons. - L'offre de structures collectives d'accueil de la petite enfance reste encore limitée et fait apparaître des disparités entre les territoires.
<p>Quelques enjeux</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Comment proposer aux Bretons un habitat répondant à la fois à leurs attentes et aux enjeux de préservation de l'espace ? - Comment accroître la part des logements sociaux dans le parc de logements bretons et faire en sorte qu'ils ne soient pas polarisés dans les ensembles urbains ? Comment adapter l'offre de logements sociaux aux caractéristiques et aux composantes des territoires ruraux ? - Comment lutter contre la formation de déserts médicaux dans certaines intercommunalités (médecins vieillissants et peu nombreux) et maintenir, voire améliorer, le niveau d'équipement en EHPAD afin de répondre aux demandes actuelles et futures d'une population bretonne vieillissante. - Les services à la population comme facteurs d'égalité territoriale 	

2.1.3 Une économie fragilisée mais avec un potentiel de rebond

Forces	Fragilités
<p>Dynamisme économique et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7e région française en termes de PIB (Produit intérieur brut) - Le territoire breton est attractif pour les pays étrangers, notamment au regard des nombreux IDE (Investissements Directs Etrangers) dans le domaine de l'industrie agroalimentaire (112 sites étrangers) (données 2011) 	<p>Dynamisme économique et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des secteurs-socles déstabilisés (agriculture-pêche, une partie des IAA, automobile, naval) - En 2011, le taux de création de nouveaux établissements en Bretagne est inférieur à la moyenne métropolitaine avec 13,6% contre de 15,7% pour la France - 53,8% des créations d'entreprises bretonnes sont le fait d'auto-entrepreneurs - Prégnance de la question de la transmission des entreprises avec le vieillissement et les nombreux départs à la retraite des dirigeants dans les prochaines années - Des coûts énergétiques croissants dans une région fortement dépendante de l'extérieur pour sa consommation - Des coûts et des manques à gagner dus à de mauvaises gestions des ressources humaines et aux effets des inégalités professionnelles entre femmes et hommes - Une part de femmes à la tête des entreprises bretonnes encore limitée - Une dégradation des milieux naturels, sources fondamentales de la création de richesses - Une dépendance vis-à-vis de centres de décision externes (risque de délocalisations, risque de baisse des commandes Défense) - Une Dépendance à l'égard de la commande publique, donc à l'égard des finances publiques (Défense)
<p>Zooms sur certaines filières économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture : ouverture progressive de l'agriculture traditionnelle vers de nouvelles méthodes, comme l'agriculture biologique, des distributions via les circuits courts, ou encore la diversification des activités - Mer : fort potentiel des activités liées à la pêche et des structures existantes sur le territoire breton ; filière nautique bien développée dans la région ; développement d'outils comme la Gestion Intégrée des Zones Côtières - Tourisme : volonté d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité pour développer encore l'activité touristique via la mise en place des 10 Destinations touristiques ; fort potentiel touristique de la région lié à son riche patrimoine naturel et ses sites reconnus - Economie sociale et solidaire (ESS) : la Bretagne est la première région française pour le poids de l'ESS dans son économie, avec près de 14% de l'emploi de la région dans ce secteur, de plus ses effectifs sont en constante augmentation 	<p>Zooms sur certaines filières économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture : forte diminution du nombre d'exploitations et de la population active agricole entre 2000 et 2010 - Tourisme : inégale répartition de l'offre touristique sur les territoires ; difficultés économiques liées à ce secteur d'activité : précarité et saisonnalité de l'emploi - Economie sociale et solidaire (ESS) : un secteur fragile qui peine à trouver son modèle économique

Foncier économique et immobilier d'entreprises

- Mise en place d'outils pour maîtriser au mieux la hausse de la consommation foncière, dont la démarche Bretagne Qualiparc qui vise à améliorer les conditions de consommation de l'espace par les zones d'activités bretonnes, mais aussi avec la création de l'établissement public foncier de Bretagne.

Recherche et innovation

- La région dispose d'atouts majeurs en la matière : une population en constante augmentation qui bénéficie d'un bon niveau d'éducation, mais également un environnement propice à l'innovation.
- Des bons taux d'innovation des entreprises (produit, process, marketing)
- Un fort potentiel de R&D, public et privé
- Un bon maillage des acteurs de l'innovation

Marché du travail

- la Bretagne a été l'une des régions les plus actives (la 5e) en matière de création d'emplois en France au cours de la décennie 2000-2010. Cela la conduit à enregistrer l'un des plus faibles taux de chômage en France. Le taux de chômage en Bretagne reste inférieur à celui de la France à la fin du 2eme trimestre 2013 : 9,4% sur le territoire régional, pour 10,5%

Foncier économique et immobilier d'entreprises

- Augmentation continue de la consommation foncière économique
- Des conflits d'usages sur le foncier

Recherche et innovation

- Une valeur crée/captée encore faible (PIB/emploi)
- Concentration des pôles de recherches dans les ensembles urbains
- Des faiblesses dans le système de soutien breton (sur l'innovation aval et/ou non-technologique, sur l'accompagnement des entreprises en croissance)
- Faible insertion dans les réseaux/projets européens/internationaux
- Difficulté à garder les PME-pépites ou en croissance ; problèmes de transmission-reprise
- R&D parfois « hors sol », ou au potentiel commercial insuffisamment exploité (sans 'usines') en Bretagne

Marché du travail

- Si elle maintient un différentiel favorable en matière de taux de chômage en 2013, la région a connu ces deux dernières années la plus forte dégradation de l'emploi en France (+ 50% de demandeurs d'emplois depuis 2008, la plus importante hausse régionale en 2011 et 2012 et une destruction forte d'emplois salariés).
- Sous représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures sur le marché du travail breton par rapport aux moyennes métropolitaines
- Baisse de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de la construction
- Augmentation de la demande d'emplois, surtout pour les femmes, les jeunes, les seniors et avant tout pour les emplois peu ou pas qualifiés
- Les offres d'emplois proposées sont souvent de courtes durées ce qui va dans le sens d'une précarisation de l'emploi
- 29% des offres d'emplois en 2011 sont des CDI
- Le territoire breton n'a pas été épargné par la crise comme le montrent les différents plans sociaux qui ont représenté d'importantes pertes d'emploi dans les secteurs de l'agro-alimentaire, automobile...
- Au 2^{ème} trimestre 2013, La Bretagne connaît l'une des plus fortes augmentations du taux de chômage (même si elle a toujours un des taux de chômage les plus faibles)
- Des difficultés de recrutement, des inadéquations latentes emploi-formation dans certains secteurs
- Poids important des emplois peu ou pas qualifiés dans la région (dans l'agriculture et la construction plus particulièrement)

Formation	Formation
<ul style="list-style-type: none"> - - Offre de formation relativement diversifiée - Bonne qualification de base (diplômés avant bac, bac, licence) mais des inégalités, notamment femmes - hommes qui augmentent et un déclassement des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de formation initiale est concentrée dans les grands pôles urbains - Désaffectation des filières scientifiques et techniques

Quelques enjeux

- De quelle manière anticiper les effets à moyen et long termes de la crise sur l'emploi sur l'économie bretonne afin de mieux gérer et de conforter la situation, jusque là relativement favorable de la région, en matière d'emploi, de niveau et de qualité de vie ?
- Comment renouveler, diversifier et moderniser l'économie bretonne ?
- Comment accompagner la transition des secteurs-socles (des IAA à la nutrition-santé, de l'automobile à la mobilité durable, du naval au navire du futur, etc.)
- Comment saisir les opportunités de l'économie verte et de la nécessaire conquête d'une plus grande autonomie énergétique (EMR, mais aussi économie circulaire, etc.)
- Comment accélérer l'essor des nouvelles activités porteuses d'avenir (biotechs, éco-activités, silver economy, etc.)
- Comment promouvoir et développer la « Glaz économie »
- Quel rôle peut jouer « l'économie de proximité » pour renforcer le maillage économique breton ? Mais également, quel rôle pour les coopérations interrégionales afin de maintenir une économie attractive et dynamique dans le grand Ouest ?
- La maîtrise de l'espace liée à l'urbanisation croissante de la région représente également une nécessité pour le territoire afin de préserver ses spécificités : maîtrise de la pression foncière sur les terres agricoles et sur les espaces littoraux et rétro-littoraux, maîtrise de la qualité des zones d'activités...
- Comment préserver les spécificités économiques du territoire breton : relancer le dynamisme agricole de la région en valorisant de nouvelles méthodes (agriculture biologique, diversification des activités...), soutenir le filière maritime, aussi bien la pêche, que les activités nautiques ou la construction navale, et les énergies marines, mais aussi maintenir l'attractivité touristique du territoire.
- Un potentiel breton en capacité à innover (bon niveau d'éducation, dépôts de brevets nombreux, usages d'internet diversifiés...). Comment la Bretagne peut-elle saisir ce potentiel pour se distinguer des autres régions françaises en devenant un centre d'impulsion dans le domaine de la recherche et du développement ?
- La Bretagne connaît, depuis 2010-2011, une accélération de certaines mutations de l'emploi sur son territoire auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées : précarité, chômage des femmes, des jeunes et des seniors, hausse de l'emploi temporaire et peu qualifié...
- Comment les territoires peuvent-ils participer à apporter des réponses à ces enjeux ? (économie, formation, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale...)

2.1.4 Un enclavement géographique compensé par des politiques en faveur de l'accessibilité

Forces	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> - La région dispose de nombreuses infrastructures de transports : 10 aéroports, 18 gares TGV, des gares maritimes et ports de commerces, ainsi qu'un bon réseau de routes nationales et départementales. - L'accueil de la future Ligne à Grande Vitesse nécessitant la modernisation des lignes ferroviaires bretonnes et de leurs gares, 11 projets de Pôles d'Echange Multimodal ont été retenus. - Les trafics aéroportuaires, ferroviaires et routiers sont en forte augmentation sur l'ensemble du territoire régional, preuve de son attractivité. - La Bretagne est une région dans laquelle l'accès au numérique est répandu et où les usages d'internet sont nombreux. Les ménages bretons apparaissent relativement plus « connectés » que la moyenne française en février 2012, 81% des foyers bretons possédaient un ordinateur contre 78% des foyers français. - Une capacité des acteurs à se regrouper autour du projet Bretagne Très Haut Débit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré des nombreuses infrastructures de transports, la Bretagne reste une région relativement enclavée du fait de sa position géographique. - L'augmentation du trafic des transports en Bretagne soulève toutefois certaines interrogations quant à la consommation énergétique et à la pollution qu'elle génère, notamment avec l'utilisation massive de la voiture. - De plus en plus de Bretons ne travaillent pas dans leurs communes de résidence, ce qui fait du travail un motif structurant de la mobilité en Bretagne et qui ne tend pas à favoriser une utilisation moindre de la voiture. Ce phénomène est encore plus prégnant autour des pôles métropolitains, et notamment dans les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes autour de Rennes. - Même si les usages du numérique sont répandus, des questions subsistent quant à la couverture intégrale du territoire : de nombreuses zones blanches existent encore, aussi bien concernant le réseau 3G, que l'ADSL ou la TNT.
Quelques enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le désenclavement de l'intégralité du territoire breton en retravaillant les infrastructures routières, et les transports de manière plus globale, notamment au Centre du territoire breton, mais aussi en s'appuyant sur les pôles d'échanges multimodaux autour des gares régionales, actuellement en cours de réalisation. - Chercher des solutions face au défi de la mobilité individuelle en Bretagne : comment mobiliser les usagers, ainsi que les acteurs socioéconomiques locaux, dans l'élaboration et le développement de solutions alternatives à l'automobile ? - Quels leviers activer pour faciliter la déconcentration des activités économiques, et notamment les infrastructures logistiques, des pôles urbains régionaux ? - Faire de la Bretagne un centre d'impulsion du numérique en France, notamment grâce à la mise en œuvre de projets comme Bretagne Très Haut Débit. 	

2.1.5 Des ressources... mais sous pression

Forces	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire régional bénéficie d'un patrimoine bâti et mobilier très riche et diversifié reconnu régionalement, nationalement et même internationalement. - Avec ses 2700 km de côtes, la Bretagne dispose également d'un riche patrimoine naturel, aussi bien marin que terrestre, présentant une faune et une flore particulièrement diversifiées. - Pour protéger au mieux ce patrimoine naturel, le territoire breton est couvert par divers programmes de protection. Ex : <i>Zones Natura 2000, ZNIEFF, Parc Naturel régional...</i> - L'intégralité de la région est couverte par des SAGE visant une meilleure gestion de l'eau. De plus, 8 baies bretonnes ont signé un plan de lutte contre les algues vertes. - Même si la production énergétique de la Bretagne est encore limitée, elle dispose d'un potentiel certain en la matière et de nombreux projets de développement des énergies renouvelables sont en cours de réflexion ou d'élaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis une vingtaine d'années, la Bretagne est sujette à une forte artificialisation de ses sols, notamment sur les parties littorales de son territoire. Cette artificialisation est en partie liée à l'attractivité croissante de la région et de la pression foncière qu'elle engendre. - La qualité de l'eau est souvent évoquée en Bretagne, notamment de par la concentration de nitrates dans certains cours d'eau liée aux pollutions agricoles et tertiaires. Mais cette question de la qualité de l'eau est encore plus visible avec la problématique des algues vertes. - La question de l'énergie est également importante sur le territoire car la consommation augmente d'années en années, et même si la production augmente également, elle reste relativement faible par rapport aux besoins. - Part très importante de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre (GES), elle est responsable de près de 40% des émissions totales de GES (contre 21% en France). Cette part peut parfois atteindre 75% de la production de GES des territoires ruraux. Les transports sont le deuxième poste d'émission, avec 25% du total, suivis du secteur du bâtiment - résidentiel et tertiaire (23% en Bretagne). Par ailleurs, la pêche représente seulement 1% des émissions de GES à l'échelle régionale.
Quelques enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la pression foncière littorale, rétro-littorale mais aussi en centre-ville, car l'artificialisation constante des terres bretonnes engendre une pression supplémentaire sur le patrimoine naturel régional. Comment protéger les richesses écologiques littorales de la région ? Comment mieux connaître les risques environnementaux spécifiques à un territoire afin d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs socioéconomiques de manière appropriée ? - Restaurer la qualité des eaux et milieux aquatiques, notamment dans les baies concernées par la problématique des algues vertes. - Sécuriser l'approvisionnement énergétique des territoires, du fait de la forte dépendance de la Bretagne en la matière, mais aussi diversifier les sources d'énergie et développer les énergies renouvelables à partir des nombreux atouts dont le territoire breton dispose. - Anticiper et s'adapter au changement climatique, afin de répondre à la question : quelles opportunités et vulnérabilités le réchauffement climatique va-t-il engendrer pour les territoires bretons ? - Comment accompagner la mise en œuvre du SRCAE (Schéma régional climat air énergie qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la demande énergétique, développer les énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air) sur les territoires ? - Développer les plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des plans climat-énergie territoriaux (PCET) qui devront être compatibles avec les orientations fixées par le SRCAE. 	

2.1.6 Un modèle de développement équilibré à préserver

Forces	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> - La Bretagne s'articule autour de pôles urbains dynamiques, avec 35 communes comptant plus de 10 000 habitants, ainsi qu'autour de villes moyennes qui permettent un bon maillage territorial (équipement, fonctionnement, coordination des politiques locales...) - 28 villes moyennes qui assument des fonctions de centralité² - Une interdépendance entre les territoires urbains et ruraux - Une structuration ancienne en 21 pays qui permettent de penser collectivement l'avenir et de travailler sur une mise en réseau des acteurs - Un fort développement de l'intercommunalité. En effet, près de 98% de sa population vit dans des groupements de communes (86% en France). Au 1er janvier 2014, 102 EPCI bretons : 1 communauté urbaine (Brest Métropole Océane), 10 communautés d'agglomération et 91 communautés de communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines villes moyennes bretonnes semblent connaître des difficultés à maintenir leur rôle de pôle d'équilibre à l'échelle régionale³ - Des ruptures s'accroissent dans les dynamiques de développement, notamment entre le croissant Est/ Sud- Ouest (Dinard/ Auray) et le reste du territoire. Plus particulièrement, de forts contrastes de situations entre les pays littoraux et urbains et les pays ruraux
Quelques enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Comment, avec l'émergence de deux métropoles, maintenir un développement équilibré du territoire régional ? - Comment, avec la refonte de la carte intercommunale, les pays peuvent-ils se questionner, sur leurs périmètres, leurs missions, leur organisation ? - Comment mobiliser les Conseils de développement, développer leurs relations avec les élus sur les territoires ? - Les 28 villes moyennes bretonnes identifiées sont-elles toutes en mesure d'assurer un rôle de pôle d'équilibre ? - Comment aider les villes les plus en difficulté à se redynamiser ? Comment les accompagner dans leur développement ? Par quelles politiques publiques ? 	

² Une ville moyenne pouvant être définie comme une commune de 6 000 à 20 000 habitants, comptant de 2 500 à 20 000 emplois, dans laquelle réside au moins 15% de la population de son bassin de vie, et qui offre une densité de 30 à 60 équipements pour 1 000 habitants, dont entre 5 et 15% appartenant à la gamme supérieure des équipements, telle qu'elle est définie par l'Insee en 2011.

³ Landivisiau, Dinard, Paimpol, Pontivy, Redon, Lannion, Morlaix, Dinan, Guingamp, Concarneau, Douarnenez, Fougères (conclusion d'une étude universitaire réalisée en octobre 2013 pour le Conseil régional)

2.2 Représentation graphique des contrats de partenariat

Contrat de partenariat Région/pays/AIP ...	
Convention d'objectifs et de moyens	<p>Convention pour l'ingénierie territoriale</p> <p>Enveloppes consolidées des financements régionaux sectoriels</p> <p><i>Rappel des financements apportés par des visas dans la convention cadre</i></p> <p>Enveloppe pour l'animation du projet de territoire et l'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>Enveloppe pour l'animation des Conseils de développement</p>
	<p>Convention pour les priorités partagées de développement</p> <p>Axe Priorité de développement 1</p> <p>Axe Priorité de développement 2</p> <p>Axe Priorité de développement 3</p> <p>Axe - Rééquilibrage territorial " (facultatif)</p> <p>Axe - Services collectifs essentiels "</p>
Niveau Axe	<p>Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale</p> <p>Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale</p> <p>Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale</p> <p>Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale</p>
	<p>80% mini de l'enveloppe priorités de développement</p> <p>20% maxi de l'enveloppe priorités de développement</p>
Montants alloués	<p>Hors dotation garantie</p> <p>Enveloppe répartie entre pays avec une péréquation Plafond annuel</p> <p>Enveloppe forfaitaire annuelle : 25 000€/CD</p>
	<p>Enveloppe animation projet de territoire et accompagnement porteurs de projets</p> <p>Enveloppe animation Conseils de développement</p>
Répartition des crédits	<p>Pays</p> <p>Iles</p>
	<p>15,2M€</p> <p>0,7M€</p> <p>3,675M€</p>
<p>Axes priorités de développement</p> <p>192 900 000€ minimum</p> <p>4 240 000 minimum</p>	
<p>Axe services collectifs essentiels</p> <p>48 225 000€ maximum</p> <p>1 060 000€ maximum</p>	
<p>Total</p> <p>=260M€</p> <p>=6M€</p>	